



HAL
open science

Quelques réflexions sur les archives récentes de Kültepe

Cécile Michel

► **To cite this version:**

Cécile Michel. Quelques réflexions sur les archives récentes de Kültepe. Some Remarks about recent archives from Kültepe, Sep 1996, çorum, Turquie. pp.419-433. halshs-00708857

HAL Id: halshs-00708857

<https://shs.hal.science/halshs-00708857>

Submitted on 15 Jun 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

6. Conclusion

As indicated at the beginning, the present discussion is not intended to be a remotely adequate account of the category of aspect in the Hittite verb. I do hope to have called attention to underappreciated features of Hittite verbal usage and to have raised the sensitivity of colleagues towards this important issue.

REFERENCES

- Bechtel, George 1936. *Hittite verbs in -sk-*. Ann Arbor.
- Boley, Jacqueline 1984. *The Hittite hark- Construction (IBS 44)*. Innsbruck.
- Boley, Jacqueline 1992. The Hittite Periphrastic Constructions. In *Per una grammatica ittita*, ed. O. Carruba, 35-59. Pavia.
- Dressler, Wolfgang 1968. *Studien zur verbalen Pluralität (SÖAW 259/1)*. Vienna.
- Friedrich, Johannes 1960. *Hethitisches Elementarbuch²*. Heidelberg.
- Garrett, Andrew 1996. Wackernagel's Law and Unaccusativity in Hittite. In *Approaching Second: Second position Clitics and Related Phenomena*, ed. A. Halpern & A. Zwickly. Stanford.
- Güterbock, Hans & Harry Hoffner 1994. *The Hittite Dictionary of the Oriental Institute of the University of Chicago. Volume P, fascicle 1*. Chicago.
- Güterbock, Hans & Theo van den Hout 1991. *The Hittite Instruction for the Royal Bodyguard (Assyriological Studies 24)*. Chicago.
- Hoffner, Harry 1968. Review of Onofrio Carruba, *Das Beschwörungsritual für die Göttin Wišuriyanza (StBoT 2)*. *JAOS* 88. 531-534.
- McMahon, Gregory 1991. *The Hittite State Cult of the Tutelary Deities (Assyriological Studies 25)*. Chicago.
- Melchert, Craig 1986. Hittite *uwaš* and Congeners. *IF* 91.102-115.
- Melchert, Craig 1994. *Anatolian Historical Phonology*. Amsterdam.
- Mignot, Xavier 1969. *Les verbes dénominatifs latins*. Paris.
- Neu, Erich 1983. *Glossar zu den althethitischen Ritualtexten (StBoT 26)*. Wiesbaden.
- Oettinger, Norbert 1979. *Die Stammbildung des hethitischen Verbums*. Nürnberg.
- Oettinger, Norbert 1992. Zu den Verben auf vedisch *-anyá-* und hethitisch *-annje-*. *MSS* 53.133-154.
- Pedersen, Holger 1938. *Hittitisch und die anderen indoeuropäischen Sprachen*. Copenhagen.
- Puhvel, Jaan 1991. *Homer and Hittite (IBS VKS 47)*. Innsbruck.
- Siegelová, Jana 1971. *Appu-Märchen und Hedammu-Mythus (StBoT 14)*. Wiesbaden.
- Sommer, Ferdinand & Adam Falkenstein 1938. *Die hethitisch-akkadische Bilingue des Hattušili I (ABAW NF 6)*. Munich.

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LES ARCHIVES RÉCENTES DE KÜLTEPE

Cécile MICHEL

Entre 1881 et 1948, le site de Kültepe a livré quelques milliers de tablettes cunéiformes, pour une bonne part issues de fouilles clandestines. Ces textes, connus en majorité depuis près d'un demi-siècle, ont donné lieu à de nombreuses études historiques et thématiques. Plus récemment, les recherches furent orientées vers le remembrement d'archives privées de marchands. Depuis 1948, les fouilles officielles et annuelles ont mis au jour de nombreux lots d'archives archéologiques, permettant alors la naissance de nouvelles méthodes de recherche.

Les études de plus en plus systématiques de ces sources, par années de fouilles, permettent dorénavant l'analyse de véritables lots archéologiques. Avec la parution du volume AKT 3 qui regroupe les tablettes découvertes en 1970 et le déchiffrement en cours des tablettes exhumées dans le kārūm en 1990, 1993 et 1994¹, nous disposons désormais d'un échantillon de fonds d'archives suffisamment étoffé pour proposer quelques réflexions sur les détenteurs de ces archives privées, la nature des sources et leur composition.

Ces archives, plus ou moins conséquentes, se rattachent souvent à un ou deux marchands dont les noms figurent dans les formules épistolaires, les listes de témoins ou encore parmi les créanciers. Les recherches entreprises sur ces fonds d'archives et sur leur composition éclairent d'un nouveau jour la famille, la vie et les activités de leurs propriétaires. En outre, la présence occasionnelle dans une même demeure de plusieurs lots de textes, ou de certains types de documents, comme par exemple la présence massive d'enveloppes, permet d'envisager l'historique de la constitution de ces archives.

¹ Les 260 premières tablettes de 1990, ainsi que les textes mis au jour en 1993 et 1994, ont été confiés pour publication par T. Özgüç, à P. Garelli et au présent auteur.

1. Les archives des marchands, de la théorie à la pratique

1.1. Les monographies sur des marchands

Près de 5000 tablettes paléo-assyriennes exhumées dans le *kārum* de Kaniš avant 1948 demeurent aujourd'hui dans les musées occidentaux et les collections privées. Les chercheurs se sont attachés ces vingt dernières années à restituer les correspondances de certains marchands et à analyser les mentions de ces marchands dans les autres documents privés paléo-assyriens. Ces différentes études portent sur des marchands assyriens tels Ilabrat-bāni², Imdilum³, Iddin-Ištar⁴, Innāya⁵, et Šū-Hubur⁶, ou anatoliens, comme Enišaru⁷, Ašed (Ib)⁸, et Huharimataku⁹.

Ces reconstitutions d'archives ont engendré des études prosopographiques sur les marchands, et ont rendu accessible l'examen du fonctionnement des firmes familiales dont les liens professionnels sont calqués sur les liens familiaux. Le remembrement des correspondances et procès-verbaux a permis l'émergence de dossiers relatifs à la formation et au déroulement de divers contrats commerciaux. Il fut possible d'envisager l'évolution de la carrière commerciale d'un individu et de mettre en place des éléments chronologiques¹⁰.

Cette méthode de recherche consistant à établir des monographies sur des marchands en réunissant les tablettes les concernant demeure la seule valable pour les documents découverts avant les fouilles archéologiques officielles et régulières mises en place en 1948. C'est également l'unique moyen, actuellement, d'étudier les

activités des chefs de firmes et des bailleurs de fonds résidant à Aššur, étant donné que le quartier des commerçants assyriens n'y a pas encore été retrouvé.

Parmi tous les marchands mentionnés ci-dessus, Imdilum présente un cas un peu particulier. En effet, une majorité des textes le concernant est issue des fouilles que B. Hrozný exécuta en 1925 sur le *kārum* qu'il venait de découvrir¹¹. Bien qu'une bonne partie de ces documents écrits, environ les deux-tiers, aient été en réalité achetés sur place, ils sont vraisemblablement issus d'une même zone archéologique. Malgré des conditions favorables pour mener une étude sur ce marchand, celle-ci demeure incomplète, car il existe de nombreuses lettres appartenant à la correspondance d'Imdilum parmi les quelques 500 textes encore inédits ramenés par B. Hrozný à Prague¹². En définitive, de telles reconstitutions de fonds d'archives, même si elles participent à une meilleure compréhension des mécanismes du commerce paléo-assyrien, demeurent toutefois très insatisfaisantes.

1.2. Les archives selon des données épigraphiques

Depuis 1948 et jusqu'à ce jour, les fouilles archéologiques annuelles sur le site de Kültepe T. Özgüç et K. Emre, ont mis au jour un peu moins d'une vingtaine de milliers de tablettes cunéiformes dans le quartier des marchands assyriens, appelé le *kārum*. Toutes ces archives furent entreposées par lots de 20 à 30 unités, et parfois bien davantage, dans des paniers, des caisses-*tamalakkum* et des jarres-*šiliānum* en terre, étiquetés et scellés¹³. Ces différents contenants étaient le plus souvent rangés dans de grands coffres également scellés, les *mašartum*, eux-mêmes déposés dans l'entrepôt-*huršum*, aussi sous scellés¹⁴. L'ouverture des chambres fortes ou des coffres-forts d'un marchand absent ou décédé était le plus souvent entourée de mesures de sécurité. Elle était effectuée par des personnes désignées à cet effet qui, à l'issue de leurs opérations, devaient établir un rapport¹⁵.

Toutefois, ces précautions n'ont pas empêché les vols de tablettes dont se plaignent çà et là quelques marchands¹⁶ :

² P. Garelli, «La tablette cappadocienne de Liège PUL 100 et le dossier Ilabrat-bāni», dans B. Hruška et G. Komoróczy (éds.), *Festschrift Lubor Matouš 1*, Budapest 1978, 105–126.

³ M. Ichisar, *Les archives cappadociennes du marchand Imdilum*, Paris 1981 et M. T. Larsen, «Your Money or your Life! A Portrait of an Assyrian Businessman», *Societies and Languages of the Ancient Near East. Studies in Honor of I. M. Diakonoff*, Warminster 1982, 214–245.

⁴ C. Michel et B. R. Foster, «Trois textes paléo-assyriens de New York et les affaires confuses d'Iddin-Ištar», *JCS* 41 [1989], 34–56.

⁵ D. C. Harper, *The Archive of Imaja : Study in the Internal Chronology of the Cappadocian Texts*, Ann Arbor Microfilm International 1982 et C. Michel, Innāya dans les tablettes paléo-assyriennes 1 et 2, Paris 1991.

⁶ C. Michel, «Le décès d'un contractant», *RA* 86 [1992], 113–119 et *ibid.*, «A propos d'un contrat-*naruqqu*», *NABU* 1992/112.

⁷ K. R. Veenhof, «An Ancient Anatolian Money-Lender. His Loans, Securities and Debt-Slaves», dans B. Hruška et G. Komoróczy (éds.), *Festschrift Lubor Matouš 2*, Budapest 1978, 279–311.

⁸ V. Donbaz, «The Business of Ašed, an Anatolian Merchant», *AfO* 35 [1988], 48–63.

⁹ K. R. Veenhof, «Status and Offices of an Anatolian Gentleman: Two Unpublished Letters of Huharimataku from *Karum Kanish*», dans K. Emre, B. Hruška, M. Mellink et N. Özgüç (éds.), *Anatolia and the Ancient Near East: Studies in Honor of Tahsin Özgüç*, Ankara 1989, 515–525.

¹⁰ Cf. le cas d'Innāya, fils d'Elālī, dans C. Michel, *Innāya dans les tablettes paléo-assyriennes*, Paris 1991, vol. 1, 75–202.

¹¹ B. Hrozný, «Rapport préliminaire sur les fouilles tchécoslovaques du Kultépé», *Syria* 8 [1927] 1–12.

¹² Ces documents doivent prochainement faire l'objet d'une publication par K. Hecker.

¹³ En 1987, par exemple, les archéologues ont déterré près de 1000 tablettes rangées à l'origine dans des jarres à deux anses, ou encore dans des sacs et des paniers posés sur des étagères, M. Mellink, *AJA* 93 [1989], 109.

¹⁴ C. Michel, «Propriétés immobilières dans les tablettes paléo-assyriennes», dans K. R. Veenhof (éd.), *Houses and Households in Ancient Mesopotamia*, *CRRAI* 40, Istanbul 1996, 288.

¹⁵ *TC* 3 99, 5–14. Voir également M. T. Larsen, «Seal Use in the Old Assyrian Period», dans McG. Gibson et R. D. Biggs (éds.), *Seal and Sealing in the Ancient Near East*, *BM* 6, Malibu 1977, 95 et notes 28 à 34 ainsi que C. Michel, «Règlement des comptes du défunt Hurašānum», *RA* 88 [1994], 121–128.

¹⁶ *Kt* 90/k 117 = C. Michel et P. Garelli, *Tablettes paléo-assyriennes de Kültepe*, vol. 1 (sous presse) = *TPAK* 1, 191, 4–24: *um-ma šu-sú-in-ma, a-di 2-ši-ni-šu i-na, di-tim tü-ša-i-lá-ni-[m]a, a-pu-uk-lu-nu a-na ma-a[k]-ni-lá-im, pá-té-e-em ú tup-pé-e, šé-šú-ú-tim, ša A-šur-ták-lá-*

«Voici ce que \v Šū-Sîn a déclaré : ``A deux reprises, vous m'avez attaqué en justice, et je vous ai répondu. Pour ouvrir la chambre forte et faire sortir les tablettes qu'Aššur-taklāku avait volées, la Ville l'a transféré. Il m'a importuné, et c'est moi que vous avez attaqué en justice pour ouvrir la chambre forte et faire sortir les tablettes. Vous ne devez pas me tromper ! Préparez-vous à ce que la Ville et le prince rendent leur jugement." (Ceci est un) témoignage.»

On apprend par ce procès-verbal qu'un certain Aššur-taklāku aurait subtilisé des tablettes ; l'ouverture de la chambre forte dans laquelle il a sans doute entreposé les documents volés fait l'objet d'une décision en cours de justice à Aššur. Šū-Sîn, un commissaire désigné pour l'occasion, doit faire exécuter les ordres de la Ville. Mais Aššur-taklāku refuse de suivre la procédure imposée et attaque en justice le commissaire spécialement délégué. Ce dernier en appelle alors au jugement de la Ville et de son souverain.

Un autre texte qui documente un vol de tablettes est le long document *CTMMA* 1, 84, très précieux par sa description détaillée du contenu d'une partie des archives conservées par un marchand. Dans ce procès-verbal, Sîn-nādā accuse Ennum-Aššur d'avoir volé deux caisses de tablettes dans sa maison secondaire de Durhumit. Mais Ennum-Aššur accuse à son tour Sîn-nādā d'avoir auparavant dérobé le contenu de la chambre forte et donc ces deux caisses dans la maison de son *tamkārūm*, Iddin-Ištar, décédé il y a 3 ans. Lors de cette première affaire, Ennum-Aššur prétend qu'un procès a déjà eu lieu, et que celui-ci a entraîné l'extradition de Sîn-nādā sur Kaniš. Ce dernier réfute les accusations portées contre lui par Ennum-Aššur. Afin de se justifier, il détaille le contenu des deux caisses de tablettes incriminées¹⁷.

Au total 24 tablettes sont décrites, de même que deux sceaux, puis il est fait allusion à quelques tablettes également présentes dans ces caisses. Parmi ces documents, on relève cinq reconnaissances de dettes de Sîn-nādā, dont une où Iddin-Ištar apparaît comme garant, toutes ces tablettes concernent également Iddin-Ištar. Neuf reconnaissances de dettes ne précisent pas le nom du créancier, peut-être le propriétaire des archives. Viennent ensuite deux tablettes relatives au capital d'exploitation de deux individus. Une tablette mentionne le règlement d'un prêt à deux personnes et un autre document signale la transmission de ce règlement à Sîn-nādā. L'achat de deux esclaves par Ennum-Aššur est consigné sur un contrat. Puis Sîn-nādā énumère cinq tablettes qui ne concernent pas mais qui lui ont été confiées par des collègues, ainsi que d'autres textes où il n'apparaît qu'en tant que

ku, iš-ri-ḡu-ma, A-lu-um, i-sū-hu-šu, e-ša-ni-ma i-a-ti, a-na ma-ak-ni-li-im, pá-té-e-em ú tup-pé-e, sé-sū-ū-tim, i-na di-tim, tū-uš-ta-i-lá-ni, lá tū-na-ha-ni, ba-a-nim A-lu-um, ú ru-ba-um, di-ni: li-di-in, št-bu-tum.

¹⁷ Pour une édition de ce document, voir M. T. Larsen, dans I. Spar (éd.), *CTMMA* 1, 115--119. Ce texte est cité par B. Tessier, *Sealing and Seals on Texts from Kültepe Kārum Level 2*, Istanbul 1994, 7.

témoin, mais qui relèvent d'Iddin-Ištar. Il fait ensuite allusion à diverses tablettes concernant des dettes d'Anatoliens¹⁸, quelques memoranda relatifs à du cuivre, puis à deux sceaux, l'un des deux appartenant à un marchand décédé.

Ces deux contenants renferment donc une grande variété de documents concernant alternativement les deux protagonistes de ce procès-verbal, ainsi qu'Iddin-Ištar, le *tamkārūm* décédé. Selon Sîn-nādā, certains de ces textes lui auraient été confiés ou remis par des collègues et des représentants. Parmi ceux-ci, il aurait archivé des contrats et reconnaissances de dette dans lesquels il est attesté uniquement en tant que témoin. Il s'agit là de duplicatas conservés par certains témoins au sein de leurs propres archives. La nature hétérogène de telles archives ainsi que la multitude de noms propres qui y sont mentionnés implique que, hors de leur contexte archéologique, leur réunion ne peut avoir lieu, ni l'identification de leur propriétaire.

1.3. Les archives archéologiques

Grâce aux fouilles archéologiques menées depuis 1948 dans le quartier des marchands assyriens de Kaniš, nous bénéficions aujourd'hui d'importants lots archéologiques cohérents. Chacun de ces différents fonds d'archives regroupent tous les documents accumulés au cours de l'existence d'une ou plusieurs personnes d'une même famille¹⁹. Néanmoins, ces fonds d'archives sont très inégaux de par leur taille et leur contenu, et l'on ne dispose pas encore du nombre précis de lots découverts²⁰.

Les variations importantes dans le nombre de tablettes composant un fonds d'archives proviennent de la définition de cette expression. En effet, une archive peut être constituée de plusieurs lots de tablettes découverts à l'intérieur d'une même maison, et il convient alors de distinguer les groupes de tablettes appartenant à différents membres d'une même famille, aux employés de celle-ci ou encore à des collègues qui auraient confié des textes.

Néanmoins, une étude par années de fouilles archéologiques permet de circonscrire différents fonds d'archives. A partir des documents découverts depuis 1948, quelques marchands ont été identifiés comme les propriétaires possibles de certains lots de textes. Les archéologues auraient ainsi mis au jour successivement les maisons d'Adadd šulūlī²¹, de Peruwa²², de Pūsuah su²³, d'U šur-ša-Ištar²⁴,

¹⁸ Il s'agit en fait de documents de type *išurtum*. Pour ce terme, voir en dernier lieu K. R. Veenhof, «Old Assyrian *šurtum*, Akkadian *ešerum* and Hittite *GIŠ.ḪUR*», dans T. van den Hout et J. de Roos (éds.), *Studio Historiae Ardens. Ancient Near Eastern Studies Presented to Philo H. J. Houwink ten Cate on the Occasion of his 65th Birthday*, Istanbul 1995, 311--332.

¹⁹ K. R. Veenhof, «An Introduction», *Cuneiform Archives and Libraries*, *CRAI* 30, Istanbul 1986, 7, sur l'utilisation du mot «archives».

²⁰ Selon une communication orale, T. Özgüç estime avoir exhumé, sur un total de 46 saisons de fouilles qui se sont déroulées entre 1948 et 1995, entre 75 et 80 fonds d'archives différents, dont l'importance varie de quelques douzaines de tablettes à plus d'un millier.

²¹ En 1948 (*Kt a/k*), marchand assyrien, selon M. Mellink, *AJA* 54 [1950], 61--63.

d'Ašēd²⁵, d'Ennum-Aššur et de sa femme Nuhšātum²⁶, de Laqēpum (?)²⁷, de Šumī-abīya fils de Puzur-Ištar, d'Aššur-muttabbil fils d'Iddin-abum²⁸, d'Iddin-Sîn fils d'Aššur-nimri, d'Aššur-taklaku ainsi que de son père Alāhum²⁹, et d'Irma-Aššur³⁰. En 1984, les fouilles furent menées dans le quartier nord-est du *kārum*, niveau II, habité entre autres par Pūšu-kēn, Adad-šulūli et Laqēpum³¹, et en 1992, les archéologues trouvèrent un fragment de jarre inscrit avec le nom d'Amurru-bāni qui aurait pu contenir des documents³². Tous ces marchands, dont les noms sont maintes fois répétés dans les formules épistolaires ou dans les différents contrats, pourraient effectivement être les propriétaires d'archives exhumées, mais cela reste à prouver.

2. Des archives et leurs propriétaires

2.1. Déterminer le ou les propriétaires d'un fonds d'archives

La méthode à suivre pour déterminer les noms du ou des propriétaires de la maison fouillée consiste tout naturellement à rechercher les destinataires des lettres, les créanciers et les différentes personnes impliquées dans les procès verbaux. Mais cette démarche très théorique n'implique pas systématiquement, dans la pratique, un résultat évident. Appliquée aux tablettes découvertes en 1975,

elle n'a pas permis d'en désigner le propriétaire³³.

En revanche, pour d'autres saisons archéologiques, il fut possible de mettre en évidence les noms d'un, deux ou trois marchands ; tel est le cas des tablettes exhumées en 1990. Celles-ci présentent plusieurs lots archéologiques distincts³⁴. Le second, le plus important, réunit 230 documents, dont 72 lettres, enveloppes ou fragments de lettres, soit un peu plus de 30% du corpus. Une moitié de ces lettres appartient à la correspondance d'Aššur-muttabbil ou de Šumī-abīya. Ces deux marchands reçoivent ensemble deux lettres, mais comme seules les enveloppes de ces missives sont connues, nous ne savons rien de leur contenu³⁵.

Plusieurs enveloppes de lettres issues de sa correspondance présentent Šumī-abīya comme le fils de Puzur-Ištar, et d'autres tablettes dévoilent les noms de trois de ses frères : Šū-Hubur, Ikuppī-Aššur et Aššur-lamša³⁶. Or, au sein des 63 reconnaissances de dettes que renferme ce corpus (soit 27% du total), Šumī-abīya et son frère, Šū-Hubur, apparaissent chacun à trois reprises en tant que créancier, et leur père, Puzur-Ištar, prête cinq fois de l'argent³⁷. En outre, Šumī-abīya est le propriétaire d'un procès-verbal qui l'oppose à Bēlānum (*TPAK* 1, 174), et il intervient comme témoin dans certains documents³⁸. Une partie des documents découverts en 1990 provient donc de la maison de Šumī-abīya et de sa famille.

Au contraire de Šumī-abīya, Aššur-muttabbil et son père, Iddin-abum, de la génération des fils et petits-fils de Pūšu-kēn, ne possèdent aucune créance en leur nom, et la plupart des documents non épistolaires les mentionnant citent également Šumī-abīya. Nous sommes donc en présence d'une fraction seulement des archives d'Aššur-muttabbil.

2.2. Composition des archives et mentions de leur propriétaire

Le lot principal des tablettes exhumées en 1990 appartiendrait donc à deux marchands connus par leurs correspondances, et par ses créances pour l'un d'eux. Néanmoins, un peu plus d'une moitié de lettres seulement appartient à ces deux marchands. De même Šumī-abīya et d'autres membres de sa famille ne possèdent qu'un tiers des créances comprises dans ce lot. Les contrats font parfois appel à l'un

³³ Je remercie E. Bilgiç qui m'autorisa, en 1991, à déchiffrer 52 des 69 tablettes et enveloppes découvertes en 1975. Ces documents, souvent fragmentaires, présentent une grande variété dans les noms des marchands destinataires ou créanciers.

³⁴ Je remercie T. Özgüç qui confia pour publication à P. Garelli et à moi-même, en 1992, 260 tablettes découvertes en 1990. Au total, 371 tablettes furent exhumées cette année-là dans le secteur du *kārum*. Les numéros des documents cités dans cet article renvoient à la publication de ces textes dans C. Michel et P. Garelli, *TPAK* 1 (sous presse), cité ci-dessus note 16.

³⁵ Voir les enveloppes *TPAK* 1, 18 et 19.

³⁶ Entre autres les lettres *TPAK* 1, 31 ou 38. Šū-Hubur, fils de Puzur-Ištar (*TPAK* 1, 87, 95), Ikuppī-Aššur, fils de Puzur-Ištar (*TPAK* 1, 142), et Aššur-lamša, fils de Puzur-Ištar (*TPAK* 1, 103).

³⁷ Šumī-abīya est créancier dans les textes *TPAK* 1, 83 à 85, et Šū-Hubur possède les créances *TPAK* 1, 86 à 88. Leur père Puzur-Ištar est le créancier des documents *TPAK* 1, 78 à 82.

³⁸ Voir les documents *TPAK* 1, 105, 114, 156 et 162.

²² En 1951 (*Kt d/k*), marchand anatolien, selon K. Balkan, «Cancellation of Debts in Cappadocian Tablets from Kültepe», *Anatolian Studies Presented to Hans Gustav Güterbock on the Occasion of his 65th Birthday*, Istanbul 1974, 32.

²³ En 1959 (*Kt k/k*), marchand anatolien, selon M. Mellink, *AJA* 65 [1961], 38–39, T. Özgüç, *AnSt* 10 [1960] 24–25, et *ibid.*, *TTKR* 1959, 33–34.

²⁴ En 1962 (*Kt n/k*) pour le niveau du *kārum* II, marchand assyrien, selon C. Günbattı, «Kültepe tabletleri arasında aile haberleşmelerinden örnekler», *Uluslararası 1. Hititoloji Kongresi Bildirileri*, Çorum/Ankara 1990, 126–134.

²⁵ En 1962 (*Kt n/k*) pour le niveau du *kārum* Ib, marchand anatolien, selon V. Donbaz, «The Business of Ašēd, an Anatolian Merchant», *AfO* 35 [1988], 48–63.

²⁶ En 1970 (*Kt v/k*), couple assyrien, selon C. Günbattı, «Kültepe tabletleri arasında aile haberleşmelerinden örnekler», *Uluslararası 1. Hititoloji Kongresi Bildirileri*, Çorum/Ankara 1990, 126–134 et *ibid.* «Some Observations about the Commercial Activities of Women in the Light of the Kültepe Tablets», *Hittite and Other Anatolian and Near Eastern Studies in Honour of Sedat Alp*, Ankara 1972, 229–234.

²⁷ En 1977 (*Kt 77/k*), marchand assyrien, selon M. Mellink, *AJA* 82 [1978], 317.

²⁸ En 1990 (*Kt 90/k*), selon les 240 premiers textes, C. Michel et P. Garelli, *TPAK* 1, ci-dessus, note 16.

²⁹ En 1993, selon les 400 premières tablettes cotées en *Kt 93/k*.

³⁰ En 1994, selon les 100 premières tablettes cotées en *Kt 94/k*.

³¹ M. Mellink, *AJA* 89 [1985], 549–550.

³² Un résumé de la campagne de 1992 est donné par M.-H. Gates, «Archeology in Turkey», *AJA* 98 [1994], 257.

ou l'autre en guise de témoin. Quant aux notices personnelles comptables, toujours anonymes, elles ne peuvent par conséquent jamais être attribuées à un commerçant en particulier. Finalement, les deux propriétaires potentiels de ce fonds d'archives n'apparaissent que dans une petite fraction des textes concernés.

Naturellement, ce phénomène est plus ou moins marqué selon les lots analysés. Ainsi, les textes découverts en 1970 rassemblés pour une bonne part dans le volume *AKT 3* par E. Bilgiç et C. Günbattı présentent un cas presque idéal³⁹. Ce volume regroupe 114 des 205 tablettes découvertes au cours des fouilles archéologiques de 1970. Parmi les documents encore inédits, on relève l'existence de 46 enveloppes non ouvertes. Ce volume réunit des tablettes découvertes dans la maison d'Ennum-Aššur et de sa femme Nuh šātum à Kaniš. En effet, la moitié des missives appartient à la correspondance d'Ennum-Aššur, et il est le destinataire de 18 d'entre elles. Par ailleurs une quinzaine de lettres relève des échanges épistolaires de Dān-Aššur, son frère, (dont 14 comme destinataire), autant de missives appartiennent à leur père, Šallim-ahum, (dont 12 comme expéditeur), et 13 lettres ont été envoyées à Nuhšātum, la femme d'Ennum-Aššur, la majorité par son mari. Un sixième seulement des lettres publiées ne concerne donc aucun des membres de sa famille⁴⁰. Par ailleurs, un bon tiers des reconnaissances de dettes détaillent des créances d'Ennum-Aššur, de son frère et de son père, et plusieurs procès-verbaux les concernent directement.

Alors que deux marchands différents se partagent le lot principal des textes de 1990, mais qu'une petite partie de ces documents seulement les concernent directement, les tablettes exhumées en 1970 et publiées dans *AKT 3* appartiennent sans conteste pour les deux-tiers au propriétaire présumé de la maison fouillée et à sa famille.

Il paraît donc difficile d'établir des règles précises déterminant la composition du fonds d'archives d'un marchand du *kārum* de Kaniš. Non seulement certains lots ne permettent pas de mettre en évidence le nom d'un ou plusieurs propriétaires, mais en outre, dans le cas favorable où ceux-ci sont identifiés, les tablettes archivées ne présentent pas toujours un lien évident avec le propriétaire supposé de la maison, soit qu'elles lui aient été confiées par des collègues, soit encore qu'elles lui reviennent sans toutefois mentionner son nom.

2.3. Des archives familiales

Les fouilles archéologiques ont prouvé que plusieurs lots de tablettes pouvaient

être conservés à l'intérieur d'une même maison, et parfois mêlés. L'examen des textes exhumés en 1970 montre que la propriété de ces fonds d'archives ne se limite pas forcément à un seul individu, mais revient en fait à une famille de marchands. En effet, ces documents relèvent de la famille de Šallim-ahum, personnage important d'Aššur, en relations d'affaires avec Pūšu-kēn et Šū-Hubur, et plus particulièrement de ses deux fils, Ennum-Aššur et Dān-Aššur⁴¹. Sa fille, Šāt-Aššur, mariée à Aššur à un fils d'Innāya, Aššur-malik, intervient également dans ce corpus par l'intermédiaire de son époux⁴². Ce dernier est attesté dans quelques lettres et joue à plusieurs reprises le rôle de témoin.

Les fouilles archéologiques de 1970 ont donc eu lieu à l'intérieur de la maison d'Ennum-Aššur et de son épouse Nuhšātum, d'où la présence de nombreuses lettres qui leur sont adressées. L'existence de missives envoyées par le mari à son épouse indique toutefois que celui-ci s'est souvent absenté, sa tâche principale étant d'organiser des caravanes au départ d'Aššur. Dān-Aššur aurait un domicile à Aššur et, à la suite de son décès, sa soeur règle ses affaires dans la Ville et négocie avec ses banquiers (*TC 3*, 76). Lors de ses déplacements à Kaniš, il aurait habité la demeure de son frère où l'on a retrouvé une partie de ses archives. Quant aux documents concernant leur père, Šallim-ahum, il s'agit essentiellement de lettres qu'il a expédiées depuis Aššur, ou encore de créances que ses fils ont sans doute reçues en héritage. Les tablettes retrouvées en 1970 permettent donc de comprendre la formation du fonds d'archives de la maison d'Ennum-Aššur, lot constitué d'archives de plusieurs membres d'une même famille.

D'autres exemples permettent vraisemblablement de suivre la formation d'un important fonds d'archives sur plusieurs générations. Tel est le cas des groupes de tablettes retrouvés au cours de l'été 1993. La moitié des 888 tablettes et enveloppes exhumées cette année-là dans l'enceinte du *kārum* a déjà été déchiffrée. Ces documents se répartissent en deux lots archéologiques distincts à peu près égaux. Le premier ensemble revient sans conteste à Iddin-Sîn, fils d'Aššur-nimri, auquel sont adressées la moitié des lettres du corpus. La répartition de ces tablettes en deux groupes est confirmée par l'absence d'Iddin-Sîn dans les formules épistolaires du second lot.

Le deuxième ensemble de textes met en lumière deux marchands, Aššur-taklāku, et son père Alāhum. Le premier réunit à lui seul les deux-tiers des missives de ce second corpus et la plupart des autres lettres appartiennent à la correspondance d'Alāhum. Le père et le fils échangent une dizaine de lettres, et à eux deux, ils possèdent 25 créances. Ce corpus présente donc un cas idéal, les propriétaires étant identifiés sans aucune ambiguïté.

De plus, ces deux lots de textes, sans doute trouvés à proximité dans une même

³⁹ Pour des études sur le contenu des tablettes de 1990, voir C. Günbattı, «Some Observations about the Commercial Activities of Women in the Light of the Kültepe Tablets», *Hittite and Other Anatolian and Near Eastern Studies in Honour of Sedat Alp*, Ankara 1972, 229-234, C. Günbattı, «Kültepe tabletleri arasında aile haberleşmelerinden örnekler», *Uluslararası 1. Hititoloji Kongresi Bildirileri*, Çorum/Ankara 1990, 126-134, et ma recension d'*AKT 3* à paraître dans AfO.

⁴⁰ Ne sont pas comptabilisées les lettres relevant d'Aššur-malik, de l'époux de Šāt-Aššur, de la soeur d'Ennum-Aššur, et de son père Innāya (*AKT 3*, 61, 63, 64 et 114).

⁴¹ Cf. P. Garelli, «A propos d'une pièce comptable assyrienne», *Florilegium Anatolicum. Mélanges offerts à Emmanuel Laroche*, Paris 1979, 124, et notes 6 et 7, C. Günbattı, «Kültepe tabletleri arasında aile haberleşmelerinden örnekler», *Uluslararası 1. Hititoloji Kongresi Bildirileri*, Çorum/Ankara 1990, 126-134, ainsi que ma recension d'*AKT 3* à paraître dans AfO.

⁴² C. Michel, *Innāya dans les tablettes paléo-assyriennes* 1, Paris 1991, 219-223.

demeure, appartiennent en fait à une seule et même famille, Alāhum étant le fils d'Iddin-Sîn (Kt 93/k, 144 et 196). Dans la mesure où il ne s'agit pas d'homonymes, nous possédons désormais, grâce aux tablettes exhumées en 1993, les archives de trois générations de marchands d'une famille qui se seraient succédé à l'intérieur d'une même maison. L'analyse détaillée de ces sources donne les noms d'une soeur d'Iddin-Sîn, le grand-père, portant le nom de Lamassātum, d'une nièce ou d'une de ses filles, Šāt-Adad, et d'une de ses petites-filles, Tariša, soeur d'Aššur-taklāku.

Les archives des ancêtres sont conservées dans la maison, rangées dans des contenants, séparées des archives des habitants en activité, composées parfois des tablettes de plusieurs frères.

3. Les différents types de sources qui forment les archives

3.1. Répartition des documents selon leur nature

Les différents fonds d'archives archéologiques analysés réunissent, en proportions variables, les types de textes qui forment la documentation paléo-assyrienne : lettres, reconnaissances de dettes, contrats, procès-verbaux et jugements, notices personnelles comptables, listes diverses et enveloppes.

nature des textes	1970	1990	1993
textes étudiés	205	263	421
lettres et enveloppes	60	75	162
créances et enveloppes	17	64	52
contrats	7	26	30
procès-verbaux et enveloppes	19	33	14
notices comptables	14	19	≈ 30
tablettes	≈ 155	153	330
enveloppes	≈ 50	110	94
enveloppes intactes	46	18	---
enveloppes des lettres	---	21	21
enveloppes des créances	---	30	0
enveloppes des procès-verbaux	---	6	1

Les lettres, de loin les plus nombreuses, constituent généralement le tiers d'un

lot d'archives archéologiques⁴³. Curieusement, 15 à 30% d'entre elles nous sont parvenues sous la forme d'enveloppes, certaines n'ayant jamais été ouvertes.

Viennent ensuite les reconnaissances de dettes qui représentent en moyenne 15% du corpus⁴⁴. Ce sont les enveloppes des reconnaissances de dette qui sont les mieux conservées ; près du tiers ou de la moitié d'entre elles, selon les années, sont préservées par leur enveloppes⁴⁵.

Les procès-verbaux et jugements ainsi que celui rassemblant les contrats commerciaux ou familiaux sont représentés en proportions à peu près égales, formant en moyenne un peu moins de 10% d'un lot d'archives archéologiques⁴⁶. En revanche, très peu d'enveloppes de contrats ont été retrouvées, alors que 10 à 15% des procès et jugements sont attestés par leurs enveloppes⁴⁷.

Enfin, les notices comptables et autres documents ne constituent en définitive qu'une petite partie des lots d'archives archéologiques, généralement inférieur à 10%.

Ces statistiques confirment, tout en les affinant, les analyses générales effectuées à partir de la documentation de Kültepe issue des fouilles clandestines. Ainsi, l'étude systématique de tous les documents issus d'un fonds d'archives met en valeur le nombre conséquent d'enveloppes et de fragments d'enveloppes, parfois anépigraphes, qui souvent, sont restés inédits dans les musées occidentaux.

3.2. Le cas des enveloppes

La présence massive d'enveloppes au sein des archives des marchands de Kaniš, parfois demeurées intactes, nécessite une étude approfondie. Celles-ci atteignent 40% du premier lot de documents découvert en 1990, alors qu'elles ne constituent généralement que 20 à 30% d'un fonds d'archives. Les contrats, procès et créances

⁴³ Elles représentent 28% du lot de 1990 analysé, 30% des tablettes publiées dans *AKT* 3 et 38% des tablettes de 1993 déjà déchiffrées.

⁴⁴ Elles forment 8% des tablettes publiées dans *AKT* 3, 12% des textes déchiffrés de 1993 et 24% du lot de 1990 étudié.

⁴⁵ Le cas de 1990 est un peu particulier car ces archives ont livré un nombre considérable d'enveloppes encore intactes ; la moitié des reconnaissances de dettes dénombrées sur le lot de textes analysés cette année-là sont en fait des enveloppes. En ce qui concerne les 205 tablettes exhumées en 1970, il faut noter l'existence de 46 enveloppes non ouvertes confiées pour publication à V. Donbaz, cf. E. Bilgiç et C. Günbattı, *AKT* 3, 9 et note 4.

⁴⁶ Les tablettes publiées dans *AKT* 3 comportent nettement plus de procès (9%) que de contrats (3,5%) contrairement à celles de 1993 qui, dans l'état actuel du déchiffrement, révèlent des proportions inverses. En ce qui concerne le lot de tablettes de 1990 étudiées, le groupe des contrats et celui des procès avoisinent tous les deux les 10%.

⁴⁷ Une fois de plus les tablettes de 1990 déchiffrées présentent un nombre important d'enveloppes. En effet, 18% des procès sont attestés par leur enveloppes.

sont rendus valides par l'impression des sceaux des témoins sur ces enveloppes⁴⁸. Nombreux sont les documents de ce type qui ont été conservés intacts dans leurs enveloppes sur lesquelles un résumé permet de connaître le contenu de la tablette. D'autres documents non épistolaires, tels les récapitulatifs, listes diverses ou notices comptables, rédigés en l'absence de témoins, n'ont aucune valeur juridique et ne sont donc pas conservés sous enveloppes.

L'enveloppe qui protège la lettre au cours de son transport ne comporte que les noms des correspondants, destinataires et expéditeurs, ainsi que l'impression des sceaux de ces derniers. L'existence d'un nombre conséquent d'enveloppes de lettres n'avait jusqu'à présent pas été relevé. En effet, la logique veut que, par définition, la lettre soit envoyée pour être lue par son ou ses destinataires qui sont donc obligés d'en ouvrir l'enveloppe, les morceaux de celle-ci étant jetés ou réemployés.

La plupart des enveloppes de lettres retrouvées dans la première archive de 1990 nous sont parvenues intactes. Curieusement, elles relèvent à peu près toutes de la correspondance d'Aššur-muttabbil. Les deux enveloppes de lettres non ouvertes que l'on retrouve dans le courrier reçu par Šumī-abīya concernent également Aššur-muttabbil⁴⁹. Ces lettres dont les enveloppes ont été préservées pourraient correspondre à des doubles de documents expédiés vers Aššur ou d'autres localités d'Asie Mineure. Elles ont toutefois été retrouvées au sein d'un lot d'archives appartenant à Aššur-muttabbil et, comme pour la plupart des autres missives, il en est le destinataire et non l'expéditeur. Sur les 21 lettres reçues par ce marchand, 5 sont demeurées dans leurs enveloppes et 2 autres ont sans doute été ouvertes des siècles plus tard ; un tiers du courrier destiné à ce marchand et retrouvé en 1990 n'a donc jamais été ouvert.

Deux hypothèses permettent de résoudre cette énigme. On remarque que toutes ces lettres non ouvertes sont adressées à au moins deux individus différents, dont Aššur-muttabbil. Il est possible que des copies aient été expédiées à chacun des destinataires, et donc qu'Aššur-muttabbil en ait pris connaissance par des collègues ayant reçu le même courrier. Ou bien encore il pourrait s'agir d'un dépôt de tablettes d'Aššur-muttabbil chez Šumī-abīya, étant donné que seule une partie de la correspondance d'Aššur-muttabbil a été retrouvée chez Šumī-abīya. Certaines lettres lui auraient été expédiées alors qu'il était absent, et elles auraient été archivées telles quelles. Le premier lot des tablettes de 1993 déchiffrées confirme l'existence de nombreux fragments d'enveloppes de lettres, toutes destinées à Iddin-Sîn, le propriétaire supposé de ce groupe d'archives. En revanche, exceptionnels sont ces fragments accompagnés de leur tablette, et aucune enveloppe intacte de lettre n'a été retrouvée.

3.3. Archives conservées et transmises

Un fonds d'archives archéologiques se compose de textes de natures très variées, qui ne présentent pas systématiquement un lien évident avec leur propriétaire. On y distingue fondamentalement deux types de tablettes. D'une part, celles concernant directement leur propriétaire constituent ses archives personnelles, lettres reçues, contrats, créances ou procès qui le mettent en scène, ou encore notices et *memorandum* dictés par lui, constituent ses archives personnelles. D'autre part, les tablettes où le propriétaire présumé n'intervient qu'en tant que témoin et garant, et celles qui lui ont été confiées et sont entreposées dans sa maison par des collègues, familiers ou employés.

En ce qui concerne les archives personnelles, étant donné le nombre conséquent de textes produits par un marchand au cours de sa carrière, il convient de définir les critères selon lesquels une tablette est recyclée ou archivée⁵⁰. Les motivations de conservation d'un document sont d'ordre commercial, juridique et archivistique. En effet, les créances représentent un capital et sont nécessaires au bailleur de fonds pour le remboursement d'un prêt effectué en présence de témoins et de ses intérêts. À échéance, ces créances ne sont pas systématiquement annulées ; le débiteur se voit alors établir un reçu avec clause d'annulation des tablettes antérieures⁵¹. Contrats, documents légaux, verdicts de procès et constats de différends, tous validés par des témoins, sont conservés par les personnes directement concernées qui peuvent ainsi faire reconnaître leur bon droit. De très nombreuses lettres mentionnent l'ouverture d'archives dans le but de produire un document suite à un litige⁵². Il se peut que des copies de certains de ces textes, comme les verdicts de procès, aient été archivées à l'office du *kārum*. Enfin, les marchands conservent dans leurs archives personnelles des documents riches en information sur les affaires en cours, sur les transactions passées ou sur les opérations promises. Cette catégorie de textes réunit les lettres reçues et copies de lettres envoyées, les notices personnelles comptables ainsi que les *memorandum* de reconnaissances de dette ou de procès-verbaux qui rappellent les noms des différents témoins présents⁵³.

Au sein des tablettes ne concernant pas directement le propriétaire de la maison dans laquelle elles furent retrouvées, on trouve des copies de contrats et procès-verbaux auquel il a assisté en tant qu'observateur impartial. Les fonds d'archives exhumés ces dernières années comportent effectivement plusieurs documents où le propriétaire présumé de la maison n'est cité que comme témoin. Ces duplicatas

⁵⁰ Sur le recyclage des tablettes, voir en dernier lieu X. Faivre, «Le recyclage des tablettes», *RA* 89 [1995], (sous presse).

⁵¹ Cf. K. R. Veenhof, «'Dying Tablets' and 'Hungry Silver' Elements of Figurative Language in Akkadian Commercial Terminology», dans M. Mindlin, M. J. Geller, J. E. Wainsbrough (éds.), *Figurative Language in the Ancient Near East*, Londres 1987, 46--47 et C. Michel, «Validité et durée de vie des contrats et reconnaissances de dettes paléo-assyriens», *RA* 89 [1995], 21.

⁵² Cf. TC 3 99, 12--14 : *a-na šāl-šī-šu, ta-ma-lá-ku : tup-pu-ù ša Pušu-ke-en₆, a-bi₄-ni : tup-pí : šu-nu-tí : pé-té-a-ma*.

⁵³ K. R. Veenhof, «Private Summons and Arbitration among the Old Assyrian Traders», dans M. Mori (éd.), *BMECCJ* 5 [1991], 450.

⁴⁸ B. Tessier, *Sealing and Seals on Texts from Kültepe Kārum Level 2*, Istanbul, 1994, 9--44 et C. Michel, «Validité et durée de vie des contrats et reconnaissances de dettes paléo-assyriens», dans F. Joannès (éd.), *Les phénomènes de fin d'archives en Mésopotamie*, *RA* 89 [1995], 16.

⁴⁹ Il s'agit des textes *TPAK* 1, 18 et 19. Notons toutefois l'existence de deux fragments d'enveloppes de lettres appartenant à la correspondance de Šumī-abīya, *TPAK* 1, 31 et 38.

conservés par les témoins n'ont pas été systématiquement annulés au terme de l'engagement des parties. S'y trouvent également les lots de tablettes confiés par des collègues et employés. C'est ainsi que, d'après les textes découverts en 1990, Aššur-muttabbil aurait entreposé tout un lot de sa correspondance privée chez Šumī-abīya. B. Tessier relève l'importante mobilité des documents entre Aššur, Kaniš et les autres comptoirs commerciaux d'Asie Mineure, qui entraîne un mouvement constant des fonds d'archives⁵⁴.

Par ailleurs, les documents sont conservés sur plusieurs générations. Certaines créances en cours sont intégrées dans le patrimoine à partager entre les différents héritiers. Les quelques testaments retrouvés distinguent en effet les propriétés mobilières et immobilières d'une part, et les créances ou dettes d'autre part. Les enfants héritent de l'actif et du passif, en témoigne le testament rédigé par Ilī-bāni⁵⁵:

«Ilī-bāni a rédigé un testament relativement à sa maison : une tablette de 1 talent 12 mines d'étain (dette) de Šū-Ištar, fils Menanum, une tablette de 1 1/2 talent de cuivre (dette) d'Ilī-rē'i, fils de Salimanum, une tablette de 1 1/2 mine d'argent (dette) d'Ibni-ilī et Ennum-Aššur, son fils ; Ces tablettes appartiennent à ma fille Ahātum, la *gubabtum*. Le reste de mes tablettes (de créance) celles d'Aššur ou d'ailleurs appartiennent à tous mes fils ensemble et à ma fille la *gubabtum*. Ma fille est l'unique. Mes tablettes de Kaniš appartiennent à Lamassī, ma femme. Aucun de mes fils ne doit élever de revendication à l'encontre de Lamassī. Parmi mes tablettes de Kaniš, il y en a une de 1 1/2 mine d'argent, (cette) tablette, Nabutum la donnera à Lamassī. Iya et Ikuppīya donneront chacun dans l'année 6 mines de cuivre à Ahātum, ma fille. Tous mes fils se tiendront pour mes dettes. L'un sans l'autre, ils n'ouvriront aucune de mes tablettes que ce soit celles d'Aššur ou d'ailleurs. Sur leurs offrandes ils donneront ... à Ahātum. Iya prendra mon sceau.»

Les enfants d'Ilī-bāni héritent donc des tablettes et affaires de leur père, actif et passif. Les fils se partagent les dettes à rembourser et, avec la fille et la femme d'Ilī-bāni, ils reçoivent ses tablettes de créances. C'est sans doute également suite à la mort à Aššur de Šallim-ahum, que son fils, Ennum-Aššur, a hérité de quelques unes de ses créances qui furent retrouvées en 1970 dans sa maison à Kaniš.

* * *

En définitive, les informations relatives à la formation et à la composition des archives privées des marchands se sont considérablement affinées grâce aux nouvelles données offertes par les tablettes exhumées ces dernières années sur le site de Kültepe.

⁵⁴ B. Tessier, *Sealing and Seals on Texts from Kültepe kārūm*, Level 2, Istanbul 1994, 6.

⁵⁵ Ce texte *ICK* 1, 12 a été étudié par W. von Soden, «Ein altassyrisches Testament», *WO* 8 [1976], 211-217 et C. Wilcke, «Assyrische Testamente», *ZA* 66 [1976], 196-233.

Non contents d'archiver toute tablette, juridiquement valide ou non, qui documente leurs propres activités, les marchands ont également conservé dans leurs chambres fortes de nombreux textes qui ne les concernent pas directement, mais qui leur sont confiés par des collègues sans doute dépourvus d'immeuble localement. Il n'est pas rare de retrouver les archives des employés à côté de celles de leurs patrons, et encore plus fréquent de découvrir côte à côte les tablettes de plusieurs frères. S'y trouvent également souvent mêlées les archives de leur père. Et pour finir, il est intéressant de noter que l'on conserve les fonds d'archives des ancêtres sur au moins trois générations. Ce souci de garder précieusement les documents écrits, qu'ils soient périmés ou non, explique que l'on retrouve encore chaque année de très nombreuses tablettes cunéiformes dans le quartier des marchands assyriens de Kaniš.